

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **5 mars 2012**

Décision n° **B-2012-3016**

commune (s) : Saint Romain au Mont d'Or - Curis au Mont d'Or - Albigny sur Saône - Couzon au Mont d'Or - Collonges au Mont d'Or - La Mulatière - Lyon 9° - Lyon 5° - Genay - Neuville sur Saône - Fleurieu sur Saône - Rochetaillée sur Saône - Caluire et Cuire - Lyon 4° - Lyon 1er - Lyon 2° - Fontaines sur Saône - Saint Germain au Mont d'Or

objet : Projet directeur Rives de Saône - Projet d'art public - Tour-belvédère de Fontaines sur Saône - Autorisation de déposer une demande de permis de construire

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 27 février 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 mars 2012

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à Mme Pédrini), Daclin, Barge, Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, MM. Vesco, Assi.

Absents non excusés : MM. Arrue, Sécheresse, Julien-Laferrière, Lebuhotel.

Bureau du 5 mars 2012**Décision n° B-2012-3016**

commune (s) :	Saint Romain au Mont d'Or - Curis au Mont d'Or - Albigny sur Saône - Couzon au Mont d'Or - Collonges au Mont d'Or - La Mulatière - Lyon 9° - Lyon 5° - Genay - Neuville sur Saône - Fleurieu sur Saône - Rochetaillée sur Saône - Caluire et Cuire - Lyon 4° - Lyon 1er - Lyon 2° - Fontaines sur Saône - Saint Germain au Mont d'Or
objet :	Projet directeur Rives de Saône - Projet d'art public - Tour-belvédère de Fontaines sur Saône - Autorisation de déposer une demande de permis de construire
service :	Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 21 février 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

La Communauté urbaine de Lyon a engagé un grand projet de reconquête sociale et urbaine des rives de la Saône dans toute la traversée de son territoire, soit 50 kilomètres de rives réparties sur 14 communes dont 5 arrondissements de Lyon. Dans ce cadre et sur l'ensemble du périmètre du projet directeur, un projet global d'art public est engagé, qui prévoit la création de 24 œuvres sur les 8 sites réaménagés pour 2013.

A Fontaines sur Saône, en accroche sur la voie verte du quai Jean-Baptiste Simon et dans le prolongement du clos du Maquis, nouvelle façade urbaine de Fontaines sur Saône, l'artiste Tadashi Kawamata va réaliser une tour-belvédère. Cette œuvre, construite sur 2 niveaux, offrira un point de vue privilégié sur la Saône et les collines alentours. Abritée par un toit et d'une surface totale de 48,5 mètres carrés (21,2 mètres carrés en rez-de-chaussée et 27,3 mètres carrés au niveau 1), elle doit faire l'objet d'un permis de construire.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à déposer une demande de permis de construire portant sur la tour-belvédère et à accomplir toutes les démarches y afférentes ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Autorise monsieur le Président à :

- a) - déposer une demande de permis de construire portant sur la tour-belvédère de Fontaines sur Saône,
- b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 mars 2012.